

Déclaration des investisseurs pour l'introduction d'une législation intégrale en matière de diligence raisonnable des droits humains et d'environnement en Suisse

Nous sommes un groupe de 21 investisseurs institutionnels internationaux avec CHF 459 milliards d'actifs sous gestion. Nous pensons que le développement durable est de la plus haute importance pour les entreprises, leurs actionnaires et toutes leurs parties prenantes. C'est pourquoi nous encourageons les entreprises de nos portefeuilles d'investissement à aborder les questions matérielles environnementales, sociales et de gouvernance et à améliorer leurs pratiques respectives. Un nombre croissant d'investisseurs partage notre point de vue. Selon une étude de Swiss Sustainable Finance (SSF), le volume des investissements durables en Suisse a augmenté de 31 % entre 2020 et 2021 et s'élève désormais à CHF 1 982 milliards¹. Le marché suisse revêt une grande importance pour nous et nous détenons des participations importantes dans de nombreuses sociétés cotées en Suisse.

Nous demandons au Conseil fédéral et aux membres du Parlement d'adopter une législation intégrale sur la diligence raisonnable en matière des droits humains et en matière d'environnement. Au vu des développements législatifs dans l'Union européenne, les dispositions suisses récemment approuvées ne vont pas assez loin².

Le concept de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement se fonde sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (UNGPs) et est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Selon ces principes directeurs, les entreprises doivent d'abord examiner leurs relations et activités commerciales afin d'identifier les incidences potentielles pour les personnes et l'environnement. Elles doivent ensuite prendre des mesures efficaces pour remédier aux incidences effectives et potentielles identifiées, et rendre compte de manière transparente de ces deux étapes.

La Commission européenne élabore une nouvelle loi dans le cadre de la directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises (CSDD), qui exigera un devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement. Le premier projet a été publié en février 2022.

Nous demandons l'élaboration d'une législation intégrale sur la diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement qui comprend les points suivants :

1. Une diligence raisonnable fondée sur le risque en matière de droits humains et de protection de l'environnement, conformément aux normes internationales telles que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces contrôles doivent couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, être fondés sur les risques et être effectués de manière continue.
2. Une autorité de surveillance indépendante dotée de compétences étendues, sur le modèle du projet de directive européenne. Cette autorité est chargée de contrôler et d'imposer des sanctions efficaces mais proportionnées, notamment des amendes et des injonctions de mise en conformité.
3. Une responsabilité civile adaptée au droit suisse pour les dommages aux droits humains ou à l'environnement qui auraient pu être évités par une diligence raisonnable appropriée. Les entreprises devraient être responsables des dommages causés par leurs filiales et leurs partenaires de leur chaîne d'approvisionnement, indépendamment de l'endroit où ils se trouvent dans le monde, mais en fonction de leur degré d'implication dans l'effet néfaste.

Les investisseurs institutionnels ont également le devoir de faire preuve de diligence raisonnable. Nous sommes chargés d'évaluer si les activités des entreprises dans lesquelles nous investissons peuvent avoir un impact négatif sur les droits humains. Si tel est le cas, nous avons le devoir de prévenir et d'atténuer ces effets³. Ce point a été décrit en détail dans plusieurs documents internationaux, par exemple le guide de

¹ https://marketstudy2022.sustainablefinance.ch/downloads/SSF_2022_MarketStudy.pdf p.6

² <https://www.roedl.com/insights/supply-chain-law/globalisation-human-rights-due-diligence-supply-chain-reporting>

³ <https://www.unpri.org/download?ac=11953>

l'OCDE intitulé " Responsible business conduct for institutional investors – key considerations for due diligence under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises" (2017)⁴.

En tant qu'investisseurs, nous sommes convaincus qu'une analyse de la manière dont une entreprise traite les défis importants en matière de droits humains et d'environnement permet de prendre des décisions d'investissement mieux informées. Les atteintes à la réputation et les difficultés opérationnelles dues aux violations des droits humains et à la pollution environnementale dans les chaînes d'approvisionnement peuvent avoir un impact financier négatif important sur les entreprises de nos portefeuilles. Des exigences intégrales en matière de diligence raisonnable sont donc bonnes pour les entreprises, les investisseurs et l'économie dans son ensemble. Ce type de réglementation ciblée augmente la robustesse des processus de gestion des risques des entreprises, crée de la transparence et aide les investisseurs à prendre de meilleures décisions d'investissement.

Il est nécessaire d'adapter le cadre réglementaire suisse pour prendre en compte les développements internationaux pour que la Suisse reste alignée avec les évolutions internationales. L'absence d'adaptation pourrait créer un désavantage concurrentiel pour le secteur financier suisse, car les investisseurs internationaux attendent des entreprises qu'elles respectent les normes les plus élevées en matière de diligence raisonnable dans le domaine des droits humains et de l'environnement.

- ACTIAM
- AkademikerPension
- Alternative Bank Schweiz
- Arete Ethik Invest AG
- Boston Common Asset Management
- de Pury Pictet Turrettini & Cie.
- Domini Impact Investments, LLC
- ECOFI Investissements
- EFG Asset Management
- Ethius Invest
- Ethos Stiftung
- Etica Funds- Responsible Investments
- Forma Futura
- Inyova AG
- Natural Investments
- PGGM Investments
- Seventh Generation Interfaith Coalition for Responsible Investment
- Shareholders for Change
- Storebrand Asset Management
- Unigestion
- Vancity Investment Management

⁴ <https://mneguidelines.oecd.org/RBC-for-Institutional-Investors.pdf>